

AIDE MOBILI-PASS®

**CLAUSES-TYPES A INSERER DANS L'OFFRE PREALABLE DE
CREDIT**

Articles L.311-1 et suivants du Code de la consommation

La présente offre préalable de contrat de crédit est faite conformément aux dispositions des articles L.313-3, a et R.313-19-1, VI du Code de la construction et de l'habitation dont les conditions de mise en œuvre sont précisées, conformément à l'article R.313-12 du même code, par recommandation de l'UESL du 24 novembre 2010 fixant les conditions de mise en œuvre des aides à la mobilité des salariés.

Emission de l'offre :

Cette offre préalable est valable quinze jours (*Ou durée supérieure, le cas échéant, à l'initiative du prêteur*) à compter de son émission, soit jusqu'au

Le prêteur se réserve toutefois le droit d'accorder ou de refuser le crédit dans un délai de sept jours à compter de votre acceptation (cf. § 8.3)

1. IDENTITE DES PARTIES

Prêteur :

- CIL*
- Adresse
- Représenté par (*nom, prénom*) agissant en qualité deayant reçu tous pouvoirs à cette fin.

Emprunteur:

- Nom
- Prénom
- Date et lieu de naissance
- Adresse

Co-emprunteur :

- Nom
- Prénom
- Date et lieu de naissance
- Adresse

2. OBJET DU CREDIT

Ce crédit est destiné au financement des coûts supplémentaires liés au changement de logement de personnes physiques en situation d'embauche, de formation ou de mobilité professionnelle (à préciser), suivants:

- Nature des dépenses financées (double charge de logement, dépenses connexes au changement de logement à préciser) du logement sis à (adresse complète)

dont l'emprunteur (les emprunteurs) est (sont) :

- propriétaire(s)
- locataire(s) en titre en vertu d'un bail signé le avec (nom du propriétaire ou de son représentant dûment mandaté)

3. CARACTERISTIQUES DU CREDIT

- Montant du crédit :
- Durée de remboursement : (n) mois (*)

4. COUT TOTAL DU CREDIT

Taux effectif global annuel :.....%

Composé de :

- Intérêts du prêt (*)..... €
- Coût total du crédit sans assurance.....€
- Coût de l'assurance (**).....€
- Coût total du crédit avec assurance.....€

Echéances (*) :

- Nombre d'échéances :.....
- Périodicité :.....
- Montant par échéance.....€
 - sans assurance :.....€
 - avec assurance :.....€

(*) Le montant des intérêts, le montant des échéances et la durée indiquée ci-dessus sont calculés pour le paiement de la première échéance (x) jours après la date de mise à disposition des fonds.

Si cette dernière date diffère de plus de (n) jours de la date prévue, en plus ou en moins, le montant des intérêts et le montant des échéances seront ajustés dans la limite de 10% au maximum du montant total des intérêts. Cette modification sera notifiée au plus tard sept jours avant la date de la première échéance.

(**) Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix (A insérer si l'assurance est obligatoire pour l'obtention du financement).

(**) Vous pouvez ne pas adhérer à l'assurance facultative (indiquer les modalités) (A insérer si l'assurance est facultative) En cas d'assurance, une notice doit être remise lors de la signature de l'offre préalable de crédit.

5. DEBLOCAGE DES FONDS

Le montant du crédit sera débloqué sur présentation de factures ou quittances de loyer originales.
(modalités à préciser)

Condition particulière :

L'emprunteur dispose d'un délai de neuf mois à compter de la signature de la présente offre de crédit pour fournir à (CIL) les factures ou quittances pouvant être remboursées au titre de l'aide MOBILI-PASS®. Passé ce délai, et en cas de déblocage partiel des fonds à la demande de l'emprunteur, le montant définitif du capital emprunté sera ramené au montant des sommes effectivement versées dans le délai de validité de l'offre.

A défaut pour l'emprunteur, de présenter au (CIL) les justificatifs de dépenses à rembourser nécessaires au déblocage des fonds, dans le délai maximum de neuf mois suivant l'acceptation de la présente offre de crédit, celle-ci deviendra automatiquement caduque.

6. MODALITES DE REMBOURSEMENT

(à préciser : débit du compte bancaire ; prélèvement sur compte bancaire, conformément à l'autorisation ci-joint ; chèque bancaire ; virement bancaire ; mandat ; autres formules).

Nota : l'utilisation de lettres de changes ou de billets à ordre est interdite (article L.313-13 du code de la consommation)

7. CAUTION EVENTUELLE

(Facultatif : à ne remplir que si une caution est proposée au moment où l'offre est faite)(*)
Identité de la caution : (nom, prénom, adresse.....)

[(*) La personne qui accepte de se porter caution de votre obligation à l'égard du prêteur sera tenue d'y satisfaire à votre place en cas de défaillance de votre part.]

8. CETTE OFFRE PREALABLE PEUT DEVENIR VOTRE CONTRAT DE PRET DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

8. 1) Acceptation de l'offre préalable

Si cette offre vous convient, vous devez faire connaître au prêteur que vous l'acceptez en lui renvoyant un exemplaire de cette offre dûment remplie après avoir apposé votre signature.

8. 2) Rétractation de l'acceptation

Après avoir accepté, vous pouvez revenir sur votre engagement, dans un délai non réductible de quatorze jours calendaires révolus à compter de votre acceptation, en renvoyant le bordereau détachable joint après l'avoir signé.

En aucun cas l'exercice de ce droit de rétractation ne donne lieu à enregistrement sur un fichier.

8. 3) Conclusion du contrat de prêt

Votre contrat accepté ne devient définitif qu'à la double condition que vous n'ayez pas usé de votre faculté de rétractation et que le prêteur vous ait fait connaître, sa décision de vous accorder le crédit, dans un délai de sept jours. Au cas où le prêteur vous informe de sa décision de vous accorder le crédit après l'expiration de ce délai de sept jours, vous aurez encore la possibilité de conclure le contrat de prêt si vous le souhaitez.

Nota : jusqu'à ce que le contrat de prêt devienne définitif, vous n'avez rien à payer au prêteur.

9. EXECUTION DU CONTRAT

9. 1) Remboursement par anticipation :

Vous pouvez toujours, à votre initiative, rembourser par anticipation sans indemnité, en partie ou en totalité, le crédit qui vous a été accordé.

9. 2) En cas de défaillance de l'emprunteur dans les remboursements, le prêteur pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts échus mais non payés. Jusqu'à la date du règlement effectif, les sommes restant dues produisent les intérêts de retard à un taux égal à celui du prêt. *[En outre, il pourra demander à l'emprunteur défaillant une indemnité égale au plus à 8% du capital restant dû. (facultatif)]*

[Si le prêteur n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, il pourra exiger, outre le paiement des échéances échues impayées, une indemnité égale à (8% maximum) des dites échéances ramenée, en cas de report d'échéances accepté par le prêteur, à (4 % maximum) des échéances reportées. (facultatif)]

9. 3) Les indemnités ci-dessus peuvent être soumises, le cas échéant, au pouvoir d'appréciation du tribunal.

9. 4) Aucune somme autres que celles mentionnées dans les deux cas ci-dessus ne pourra vous être réclamée par le prêteur, à l'exception cependant, en cas de défaillance, des frais taxables entraînés par cette défaillance.

10. ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

L'emprunteur s'engage, pendant toute la durée du crédit, à fournir à la demande du prêteur, tous éléments et documents permettant de justifier de la conformité de sa situation au regard des obligations découlant du présent contrat, ainsi que les informations nécessaires lui permettant d'apprécier sa solvabilité.

L'emprunteur s'engage à ne pas déposer un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-PASS® pour les mêmes dépenses auprès d'un autre CIL et à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses.

L'emprunteur certifie que les dépenses pour lesquelles le crédit est demandé ne sont pas prises en charge par ailleurs et notamment par son employeur.

11. EXIGIBILITE ANTICIPEE DU PRET

Le contrat de crédit sera résilié de plein droit (X) jours calendaires courant à compter de la première présentation d'un courrier recommandé avec avis de réception adressé par le prêteur à l'emprunteur dans l'une ou l'autre des situations définies ci-dessous :

- *défaut de présentation par l'emprunteur de toute pièce permettant de vérifier le respect par le prêteur des conditions d'octroi du prêt et dont la communication est demandée par le prêteur postérieurement à la signature du contrat de prêt,*
- *déclarations, justifications, documents et renseignements fournis par l'emprunteur au moment de la demande de prêt, au cours de la réalisation du crédit, au cours de l'exécution du contrat de prêt, incomplets, faux ou inexacts,*
- *inexécution par l'emprunteur de l'un quelconque des engagements résultant du présent contrat.*

La résiliation de plein droit survenant suite à l'un des faits générateurs énumérés ci-dessous entraîne l'exigibilité immédiate et intégrale de l'ensemble des sommes restant dues au prêteur, capital, intérêts échus et à échoir jusqu'au paiement intégral des sommes dues, accessoires, pénalités et indemnités.

12. CONTENTIEUX

Le tribunal d'instance connaît des litiges nés de l'application du chapitre Ier du titre Ier du livre III du code de la consommation. Les actions en paiement engagées devant lui à l'occasion de la défaillance de l'emprunteur doivent être formées dans les deux ans de l'événement qui leur a donné naissance à peine de forclusion.

Lorsque les modalités de règlement des échéances impayées ont fait l'objet d'un réaménagement ou d'un rééchelonnement, le point de départ du délai de forclusion est le premier incident non régularisé intervenu après le premier aménagement ou rééchelonnement conclu entre les intéressés ou après adoption du plan conventionnel de redressement prévu à l'article L 331-6 ou après décision du juge de l'exécution sur les mesures mentionnées à l'article L 331-7.

Elles sont portées devant le tribunal du lieu où demeure le défendeur en justice, soit devant celui du lieu de l'exécution de la prestation de service.

Signature du prêteur

13. ACCEPTATION DE L'OFFRE PREALABLE

Je (*nous*) soussigné(s) Monsieur, Madame déclare(*ons*) accepter la présente offre préalable :

Sans assurance.
Avec assurance

Après avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de l'offre et de la notice comportant les extraits des conditions générales de l'assurance, je (*nous*) reconnais (*sons*) rester en possession d'un exemplaire de cette offre doté d'un formulaire détachable de rétractation.

Fait à
Le.....

Fait à
Le.....

Signature de l'emprunteur

Signature du co-emprunteur

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, informatique, fichiers et libertés : Les informations recueillies dans la présente offre ont un caractère obligatoire, le défaut de réponse pouvant entraîner le refus de l'aide. Elles seront collectées dans un fichier informatisé et conservées en mémoire informatique. Elles sont destinées à l'instruction de votre dossier et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront notamment être transmises à l'ANPEEC (organisme de contrôle des CIL) et à l'UESL (Fédération des CIL). Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès (**à compléter par le CIL**). Vous avez le droit de vous opposer sans frais à l'utilisation de ces données personnelles à des fins de prospection (**modalités à préciser par le CIL responsable du traitement**).

BORDEREAU DE RETRACTATION

A renvoyer au plus tard dans un délai non réductible de 14 jours calendaires révolus à compter de votre acceptation.

Le délai commence à courir à partir du jour de votre signature de l'offre préalable.

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration du délai rappelé ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception à (*CIL et adresse*).

Je soussigné (*),, déclare renoncer à l'offre de crédit de (*) euros de (*CIL*) que j'avais signée le (*).....pour le financement des dépenses liées à ma mobilité professionnelle faisant l'objet des justificatifs à produire conformément à l'article 5 de l'offre préalable.

Fait à

Fait à.....

Le.....

Le.....

Signature de l'emprunteur

Signature du co-emprunteur

(*) Mention de la main de l'emprunteur